

**SESSAD HAGUENAU / WISSEMBOURG**

35 – 37 boulevard Trutmann

67500 HAGUENAU

Pôle Handicap et Insertion

1. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE**3.1 Vie de l'établissement**

2023 a été marqué par le recrutement d'une cadre intermédiaire à 0,5 ETP. Ce renfort des effectifs a permis une meilleure disponibilité du service aux familles mais aussi la structuration de l'activité et le renforcement de partenariats.

En effet, de manière collaborative, une harmonisation et une formalisation des documents internes ont été réalisées avec, pour objectif, une sécurisation des activités/projets, une meilleure communication des informations des bénéficiaires, ainsi qu'un gain de temps pour l'ensemble de l'équipe.

3.2 Action de l'établissement dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours des usagers

Grâce au renforcement des partenariats avec les acteurs du territoire, 1 jeune a pu être accueilli au sein du service en poursuite d'accompagnement suite à un déménagement.

2 jeunes ont pu bénéficier d'une poursuite d'accompagnement dans d'autres SESSAD hors territoire suite à des déménagements des familles grâce aux actions partenariales.

2. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION**4.1 Pilotage et de la démarche**

Le DUERP a été actualisé par les deux cadres intermédiaires et la directrice. Il a ensuite été soumis aux équipes.

4.2 Déploiement des outils métiers : MS Qualité et SILAO (DUI)

Les conventions de partenariats sont intégrées dans MS Qualité

Les équipes ont été formées à MS qualité à deux reprises.

Les transmissions ont été informatisées et une partie des documents administratifs ont été scannés en vue de l'informatisation en 2024.

4.3 Bienveillance, éthique et prévention des risques de maltraitance

Des GAPP sont organisés toutes les 6 semaines.

La présentation du comité éthique a été réalisée par l'animatrice du comité éthique. Cette intervention en présentiel a permis à l'équipe de se questionner sur la démarche éthique de façon globale et dans la pratique au quotidien.

Réunions pluridisciplinaire hebdomadaires.

4.4 Gestion des risques

L'élaboration du projet d'établissement a permis de mettre en exergue l'importance de tracer les événements indésirables. Une fiche action a été réalisée afin d'assurer un suivi et de prévenir des incidents.

Aucune plainte ou réclamation n'a été réceptionnée.

4.5 Formalisation des documents socles de la structure

Cf. Commentaire / consigne dans la marge.

Le projet d'établissement 2024 – 2028 a été élaboré et soumis aux instances.

Le groupe de travail pluridisciplinaire était composé de 16 professionnel(le)s issu(e)s de l'IME et du SESSAD. 8 réunions ont eu lieu sur 7 mois.

4.6 Autres aspects liés à la qualité d'accompagnement

La parole des bénéficiaires est prise en compte lors de l'élaboration du PPA.

Le bénéficiaire, ses représentants légaux et les partenaires qui interviennent au bénéfice du jeune sont sollicités pour l'élaboration du PPA. La présence du jeune est souhaitée à tous les retours de synthèse afin de le rendre acteur de son PPA.